



DÉVELOPPER L'OFFRE SCOLAIRE INTERNATIONALE DANS LA RÉGION ÎLE-DE- FRANCE

**UN PLAN AMBITIEUX AU SERVICE DE
L'EDUCATION ET DE L'ATTRACTIVITE**

Daniel FILATRE, Recteur de l'académie de Versailles

Agnès EVREN, Vice-Présidente de la région Île-de-France

Contributeurs du rapport

Madame Caroline PASCAL, Inspectrice générale, Doyenne du groupe Langues vivantes

Madame Françoise PARILLAUD, IA-IPR d'Anglais, Vice-doyenne des IA-IPR, Académie de Versailles

Monsieur Laurent BERGEZ, IA-IPR d'Anglais, Académie de Versailles

Monsieur Mickaël CABBEKE, Directeur de Cabinet du Recteur, Académie de Versailles

Monsieur Lazare PAUPERT, DAREIC, Académie de Versailles

Monsieur Roland JOUVE, Conseiller auprès de la Présidente de la Région Île-De-France

Monsieur Lionel GROTTTO, Conseiller Développement économique, attractivité et grands projets,
Région Ile-de-France

INTRODUCTION

Dans le cadre du plan présenté par le Premier Ministre en juillet 2017 pour renforcer l'attractivité de la place financière de Paris après le Brexit, le ministère de l'éducation nationale et la région Ile-de-France s'engagent dans le développement de l'offre scolaire internationale de la région. Au-delà des mesures économiques et financières mises en œuvre, ce plan a vocation à renforcer l'offre éducative qui constitue également un facteur majeur d'attractivité sur le territoire.

Dans le contexte du post Brexit, il est essentiel d'apporter des réponses aux mobilités attendues. Ce plan prévoit que le ministère de l'éducation nationale et la région Ile-de-France, à travers les trois académies franciliennes, concourent au développement de l'offre linguistique, de parcours spécifiques ouverts à l'international et d'équipements correspondants pour porter la région Ile-de-France aux standards référencés dans les grandes métropoles internationales. L'offre internationale doit aussi être accessible à tous les élèves franciliens et constituer ainsi un levier pour leur réussite. L'objectif est également de contribuer à une meilleure insertion de tous les jeunes issus du système scolaire français dans un tissu économique ouvert à l'international.

Tel est l'objet de la mission qui a été confiée à Madame Agnès Evren, Vice-Présidente de la région Ile-de-France et à Monsieur Daniel Filâtre, Recteur de l'académie de Versailles, Chancelier des Universités. Conformément à la lettre de cadrage de la mission, un comité de pilotage a été constitué autour des deux rapporteurs et de leurs collaborateurs en prenant appui sur des représentants issus des services centraux de l'éducation nationale, des trois académies franciliennes et de la région (*voir annexes*).

Dans ce contexte, les rapporteurs se sont d'abord attachés à peindre le tableau de l'offre existante en Ile-de-France en termes d'enseignement international, qui s'entend comme l'offre linguistique mais, surtout, comme l'offre pédagogique susceptible à la fois d'attirer des publics étrangers en mobilité et d'offrir à tous les Franciliens une ouverture linguistique et culturelle par l'apprentissage des langues. Il apparaît que l'offre est déjà importante et de qualité mais qu'elle gagnerait à être adaptée aux standards internationaux : il s'agit de la rendre plus aisément accessible, d'en faire évoluer les contenus et de continuer à en assurer le développement quantitatif. Ce plan s'inscrit dans une démarche progressive avec un besoin rapide d'accueil de populations à court terme, et un plan de transformation global sur le long terme.

L'état des lieux de l'offre scolaire internationale en Ile-de-France

La région Île-de-France dispose d'une offre linguistique très diversifiée : 21 langues sont enseignées dans les écoles et établissements scolaires : allemand, arabe, arménien, anglais, chinois, coréen, danois, espagnol, finnois, hébreu, hongrois, norvégien, portugais, polonais, italien, japonais, russe, serbo-croate, suédois, turc, vietnamien.

Une très grande majorité d'élèves apprennent l'anglais (+ de 90%) dans l'enseignement primaire et/ou secondaire. Deux langues vivantes sont également très présentes dans l'enseignement secondaire : l'espagnol et l'allemand.

Dans l'enseignement primaire, l'apprentissage d'une langue vivante étrangère est désormais mis en place dès le CP. Outre cet enseignement obligatoire pour tous, des dispositifs pédagogiques spécifiques d'apprentissage des langues vivantes permettent de diversifier les langues apprises. Ainsi, dans l'enseignement primaire, il existe 1688 groupes d'élèves volontaires qui apprennent l'arabe, l'italien, le portugais, le serbe ou le turc dans les dispositifs d'enseignement intégrés de langues étrangères (EILE) ou d'enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO), avec des professeurs locuteurs natifs mis à disposition par les pays partenaires, en plus de la langue vivante proposée à tous dans le cursus commun.

Dans l'enseignement secondaire, les collèges franciliens recensent 513 classes bi-langues, principalement en anglais/allemand. De même, il existe 536 sections européennes ou de langues orientales de lycées à la rentrée 2017 (anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais). Ces sections proposent à la fois un renforcement linguistique et l'enseignement d'une discipline en langue étrangère (Discipline Non Linguistique).

En complément des sections européennes, certains lycées proposent des sections binationales. Sections d'excellence en langue, elles permettent l'obtention des diplômes de fin d'étude secondaire français et du pays partenaire. Il existe ainsi 22 sections binationales : 7 Abibac (France/Allemagne), 8 Bachibac (France/Espagne) et 7 Esabac (France/Italie).

Enfin, la région peut compter sur un réseau de sections internationales fort de 143 sections dans les écoles, les collèges et les lycées franciliens qui proposent un enseignement de haut niveau dans 15 langues étrangères réparties en 17 sections (sections allemandes, américaines, arabes, brésiliennes, britanniques, chinoises, coréennes, danoises, espagnoles, italiennes, japonaises, néerlandaises, norvégiennes, polonaises, portugaises, russes et suédoises). 8000 élèves y sont scolarisés en 2017-2018. A cette offre, s'ajoutent 38 établissements hors contrat qui proposent des cursus

internationaux. 5 de ces institutions permettent à leurs élèves de passer l'IB (*International Baccalaureate*) et les *A-Levels*.

Nombre de sections internationales (par académie)

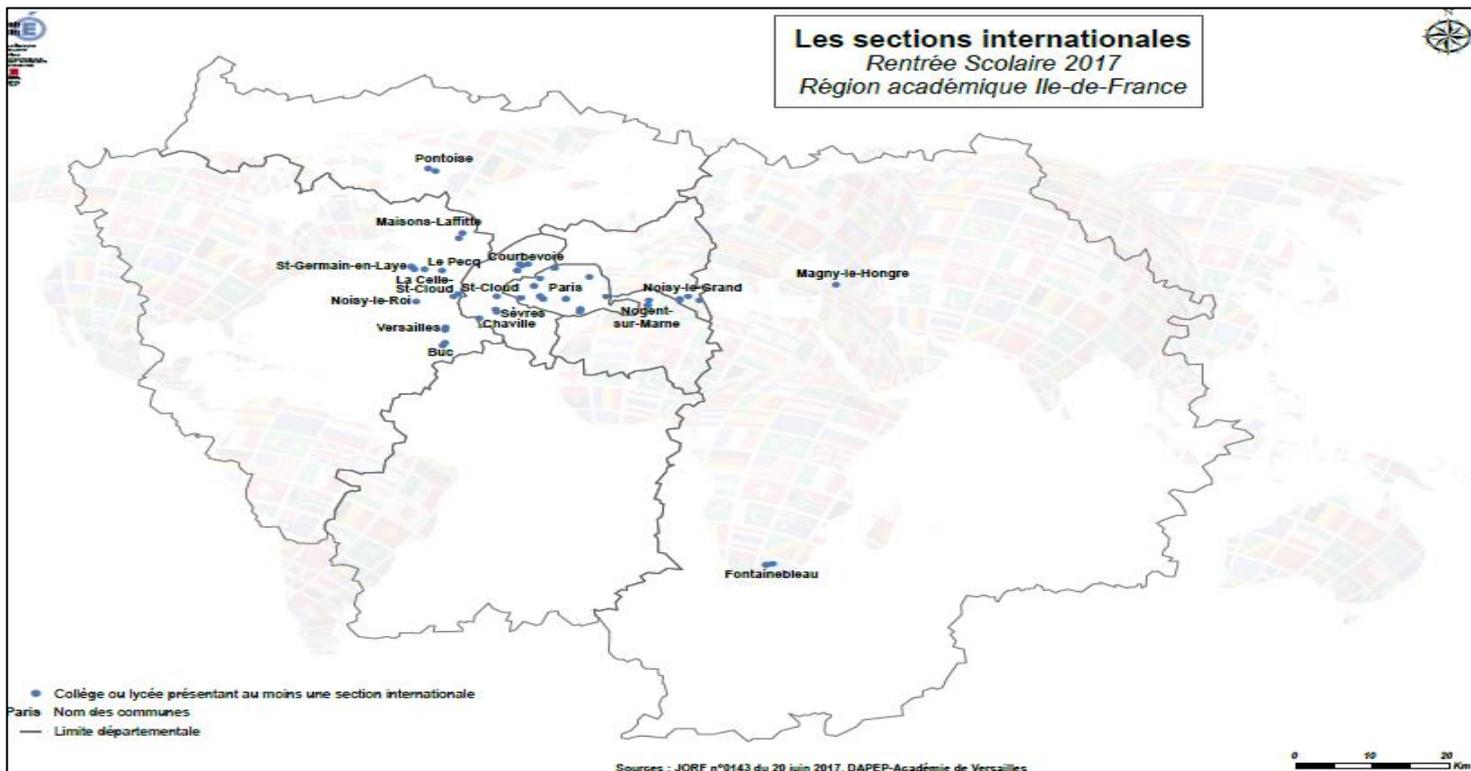
| | Ecoles | Collèges | Lycées | Total |
|------------|--------|----------|--------|-------|
| CRÉTEIL | 2 | 10 | 9 | 21 |
| PARIS | 6 | 16 | 14 | 36 |
| VERSAILLES | 28 | 35 | 23 | 86 |
| Total | 36 | 61 | 46 | 143 |

Actuellement, le territoire francilien est structuré par 6 pôles linguistiques internationaux qui concentrent une offre riche et diversifiée et qui auraient vocation à devenir des « établissements pilotes » : Fontainebleau, Noisy-le-Grand, Courbevoie, Saint-Germain-en-Laye, Sèvres, Paris-Balzac.

Afin de permettre aux élèves et aux personnels de développer leurs compétences disciplinaires et interculturelles, les trois académies d'Île-de-France ont signé 39 accords de coopération éducative avec des autorités étrangères. Ces accords permettent notamment la mise en place de partenariats et de mobilités.

Ainsi, 1 171 appariements européens et internationaux d'établissements scolaires étaient recensés au 1^{er} septembre 2017. Animés par les équipes des écoles et des établissements scolaires (notamment les 870 enseignants référents à l'action européenne et internationale -ERAEI- dans le 2nd degré), ils ont permis à près de 102 000 élèves d'effectuer une mobilité individuelle ou collective à l'étranger en 2016-2017. Sur la même période, près de 270 personnels ont effectué une mobilité à l'étranger et 284 enseignants ont été mis à disposition des trois académies par des partenaires étrangers (EILE/ELCO/Sections Internationales). 883 assistants de langues vivantes étrangères et 10 volontaires européens et internationaux exercent en établissements scolaires aux côtés des équipes enseignantes afin de favoriser l'apprentissage authentique des langues vivantes par les élèves.

Enfin, les académies, les écoles, les collèges et les lycées utilisent depuis de nombreuses années les fonds du programme Erasmus+. Au 1^{er} septembre 2017, 101 projets Erasmus+ finançant mobilités et partenariats scolaires étaient recensés en Île-de-France. Ces projets, pilotés directement par les académies ou par les écoles et établissements scolaires, constituent un indispensable soutien à la qualité de l'apprentissage des langues et à l'attractivité scolaire francilienne.



Les besoins issus des mobilités internationales suite au Brexit

Dans le cadre des mobilités attendues suite au Brexit, en se basant sur les déclarations publiques confirmées par les établissements eux-mêmes, on chiffrait déjà fin octobre 2017 à environ 2500, le nombre de relocalisations de personnes à anticiper uniquement dans le secteur financier : BNP Paribas 300, *Bank of America* 300, Crédit agricole 100, HSBC 1000, *JP Morgan* 60, *Morgan Stanley* 300, Société générale 400, et ce sans compter l'agence bancaire européenne (190 personnes). A cette liste s'ajoutent les gestionnaires d'actifs qui sont en train de réaliser en nombre le choix de Paris, ainsi que les établissements qui ont confirmé une relocalisation en Ile-de-France mais n'ont pas encore donné de chiffres : *Chubb*, premier assureur dommages US qui a déclaré choisir Paris pour son hub européen, *Citi* (US), *Eleva* (UK), *Global Aerospace* (UK), *Morning Star* (UK), *My Money Bank* (US), *Shroders* (UK), *Smart Lenders* (UK).

Globalement, on peut estimer, à moyen – long termes, une relocalisation de 10 000 postes uniquement dans le secteur financier. La Banque d'Angleterre prévoit un départ de 10 000 personnes au lendemain de l'exécution du Brexit en Mars 2019 et estime qu'un impact sur 75 000 postes à long terme est « plausible ». D'autres estimations tablent sur 30 000 (*Bruegel*), 33 000 (*Oliver Wyman*), 83 000 (*Ernst and Young*), 70 000 à 100 000 (PwC). Reste ensuite à savoir comment ces relocalisations se traduiront en termes de nombres d'élèves et par niveaux : un travail devrait être mené pour chercher à affiner ce point.

Les 14 propositions du rapport

Le rapport « Développer l'offre scolaire internationale en Ile-de-France » avance donc 14 propositions qui s'inscrivent dans quatre axes : l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des familles, l'évolution immédiate de l'offre dès la rentrée 2018, les perspectives à plus long terme et enfin la nécessaire coordination pour faire vivre le plan proposé.

1-Un accueil personnalisé des familles en mobilité en Ile-de-France

Une plateforme consacrée à l'information spécifique des familles sur l'offre scolaire en Ile-de-France sera intégrée au guichet unique « *Choose Paris Region* »¹ afin d'apporter aux familles l'ensemble des informations relatives à l'offre scolaire internationale. Elle vise à accueillir, informer et orienter. Elle est composée de plusieurs briques proposant différents services.

| |
|--|
| <p>PROPOSITION 1. Promouvoir le système éducatif d'Ile-de-France à destination des publics internationaux</p> |
|--|

L'accès à l'offre d'enseignement international disponible en Ile-de-France est un enjeu central pour les entreprises et les organismes internationaux qui souhaitent s'y implanter et pour leurs employés. Les entreprises basées à l'étranger et notamment au Royaume-Uni savent en effet que si elles choisissent de relocaliser des activités en Ile-de-France, les conditions de scolarisation des enfants de leurs personnels sont un facteur déterminant de leur maintien dans l'entreprise.

Or, force est de constater que souvent, l'offre scolaire internationale française est peu lisible ou perçue comme insuffisante. Et les déplacements à Londres effectués par les membres du comité de pilotage, dans le cadre de la présente mission, mais aussi par la région dans le cadre de ses missions visant à attirer des établissements financiers en Ile-de-France, ont montré le manque de connaissance du système éducatif français voire son incompréhension. Ces perceptions ou ces ressentis qui parfois même, concernent les Français expatriés, doivent être considérés avec sérieux. Car ils peuvent conduire au départ de cadres et d'employés des entreprises lors du déplacement de leurs activités, compliquer de la sorte leur relocalisation et au final, fragiliser l'attractivité de la région Ile-de-France.

Dans ce contexte, une démarche cohérente de promotion du système éducatif et de l'offre de formation est nécessaire. Elle concerne trois domaines.

¹ Cette structure rassemble la Région IdF et son agence d'attractivité, la Mairie de Paris, la Métropole du Grand Paris, Business France, la CCI Paris-IdF et la Préfecture de Région et accompagne les entreprises et les personnels dans la relocalisation en Ile-de-France.

Tout d'abord, l'information doit être claire, accessible en anglais et concerner l'ensemble des niveaux de formation. Elle doit aussi être globale en intégrant les diverses sources d'information (sites du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, sites académiques...) et en abordant l'ensemble des aspects éducatifs.

Ensuite, le manque de lisibilité concerne la continuité des parcours scolaires. Il convient donc d'améliorer l'accès aux informations sur chaque niveau de scolarisation : crèche – maternelle – primaire, collège et lycée. Il faut rendre plus explicites les dispositifs existants : sections internationales, sections européennes, enseignements des langues et cultures d'origine par exemple – ELCO et EILE. En effet, la grande hétérogénéité de ces dispositifs et le manque de hiérarchie dans l'information sur les publics ciblés constituent un frein déterminant à leur compréhension pour des publics étrangers.

Enfin, cette démarche de promotion de l'offre scolaire en Ile-de-France doit être assurée de manière centralisée et prendre en compte les attentes nombreuses des publics concernés par l'arrivée de leur entreprise dans la région. On peut considérer qu'elle serait également utile pour attirer des professeurs natifs de pays étrangers dont le recrutement est un des éléments clés de réussite du projet.

PROPOSITION 2. Mieux informer les familles impatriées sur l'offre existante par un guide et un outil cartographique dématérialisés de l'offre scolaire internationale

L'offre est importante et diversifiée mais n'est pas facilement accessible du fait du manque de centralisation des informations, de la complexité des procédures d'information et d'affectation des élèves en fonction du niveau et du choix du domicile, ou encore du manque d'explications de nature à rendre le système compréhensible pour une personne venant de l'étranger où le système éducatif fonctionne souvent de manière radicalement différente. En outre l'offre privée n'est pas centralisée et n'est donc pas accessible sans de longues recherches.

La mise à disposition d'un guide interactif élaboré par la région Ile-de-France avec l'appui des académies franciliennes permettra aux familles d'être pleinement informées sur l'offre existante en Ile-de-France. Il présentera l'offre en Sections Internationales par langue enseignée de la maternelle au lycée en indiquant les différents baccalauréats préparés (OIB, esabac, abibac, bachibac) ainsi que les dispositifs linguistiques renforcés : classes bilangues en collèges, sections européennes en lycées.

En outre il intégrera l'offre internationale privée, comme par exemple les établissements préparant à l'IB afin de la rendre facilement accessible aux familles qui souhaiteraient notamment que leurs enfants poursuivent des études dans leur langue ou dans leur système éducatif d'origine.

Ce guide contiendra une FAQ en anglais permettant de répondre aux principales questions que peuvent se poser des familles ou des institutions peu ou pas familiarisées avec le système éducatif français et les opportunités qu'il peut offrir, de la maternelle à l'université.

Une première version de ce guide a déjà été réalisée durant le temps de la mission, et sera donc améliorée.

Par ailleurs, un outil cartographique interactif permettra aux familles de localiser les différents parcours de la crèche au lycée. Il inclura des liens facilitant l'accès aux informations sur l'offre éducative internationale : niveau (crèche, maternelle, école, collège, lycée), nature du cursus (sections internationales, sections binationales, sections européennes, etc.), langues enseignées, contacts, coûts éventuels, type d'établissement (public / privé, sous contrat / hors contrat). Des informations claires seront fournies sur chaque type de cursus, aisément compréhensibles par un public international, et l'information du nombre indicatif d'heures dans la langue étrangère concernée par la section pourra aussi être ajoutée pour donner aux familles une information objective supplémentaire. Chaque établissement sera géolocalisé. Des filtres correspondant à chacun des critères indiqués ci-dessus seront disponibles et en cliquant sur les établissements indiqués sur le site, les familles auront accès aux informations essentielles nécessaires pour faire leur choix.

PROPOSITION 3. Dédier un numéro d'appel pour assurer un accueil personnalisé pour les familles et les entreprises

Aujourd'hui les familles impatriées effectuent des démarches de façon isolée et leurs difficultés sont résolues au cas par cas. Avec le transfert du personnel d'institutions entières comme c'est le cas par exemple de l'agence bancaire européenne (EBA), il est devenu nécessaire d'organiser une procédure dédiée permettant un accompagnement personnalisé et territorialisé. Les institutions envisageant une implantation francilienne en font régulièrement la demande.

Ainsi, il est prévu que pour la rentrée chaque académie identifie un point de contact dédié dans ses services qui puisse apporter un conseil personnalisé aux familles : choix de l'établissement en fonction de la domiciliation envisagée, de la filière la mieux appropriée en fonction de la langue d'origine, du niveau d'études atteint précédemment et des modalités d'intégration au cursus scolaire

en français en fonction du degré de maîtrise de la langue française pour celles des familles qui souhaiteraient que leurs enfants suivent leur scolarité en français.

Afin de faciliter la prise de contact des parents ou d'institutions envisageant une localisation en Ile-de-France, un numéro d'appel unique sera largement diffusé et figurera dans le guide interactif. Ce point d'appel, pourra traiter les demandes en français et en anglais, et sera en lien avec les points de contact territoriaux. Les familles seront ainsi guidées dans leurs démarches afin de leur apporter la meilleure solution éducative en fonction de leur situation de départ à leur arrivée en France.

Il est envisagé de mettre en place ce dispositif d'appel dans les académies dès le mois de mars 2018.

PROPOSITION 4. Assurer une prise en charge scolaire adaptée des futurs élèves : tests de positionnement, parcours de formation adaptés, cours de français accélérés dispensés à l'étranger ou sur le territoire

L'objectif est de permettre à chaque élève, nouvellement arrivé, de s'intégrer rapidement dans un cursus de formation. Des antennes d'accueil permettront de passer les tests de positionnement élaborés par le CIEP sur la maîtrise du français.

Par ailleurs, les élèves allophones, pour qui ce sera nécessaire, pourront bénéficier de dispositifs de formation adaptés.

Il sera également proposé, en anticipation de phase, des cours d'apprentissage accéléré du français aux élèves et aux familles qui le souhaitent à Londres. Ces cours pourront être accueillis dans des établissements du réseau d'enseignement français à Londres. En effet, la demande commence à être formulée par certains établissements financiers pour leurs salariés et leurs enfants. Pour l'autorité bancaire européenne (ABE), cette proposition a été faite à l'ABE dans le dossier officiel de la France.

2-Une offre scolaire élargie dès la rentrée 2018

Afin d'anticiper la rentrée scolaire 2018, il apparaît indispensable de travailler à la fois les capacités d'accueil, l'enseignement proposé et le vivier d'enseignants à l'échelle de la région.

PROPOSITION 5. Renforcer l'offre scolaire internationale en Ile-de-France

Afin d'augmenter le nombre de places disponibles dans les parcours internationaux de la maternelle au lycée (objectif poursuivi : 1000 places à la rentrée 2018), les académies franciliennes et la région Ile-de-France développeront une politique volontariste. Les six pôles éducatifs internationaux identifiés comme pilotes sur le territoire francilien seront mobilisés.

Afin de préparer au mieux l'intégration d'un flux potentiellement important de familles impatriées, il conviendra tout d'abord de référencer avec précision la capacité d'accueil de l'ensemble des sections internationales existantes dans le premier et le second degré en région Ile-de-France (*voir l'état de l'offre en introduction*). Une attention particulière devra être portée à l'augmentation du nombre de places en écoles maternelle et élémentaire pour la rentrée 2018.

Rappelons que l'enseignement en Sections Internationales s'inscrit dans une logique de continuité de parcours de l'élève au sein d'un même territoire et d'un réseau d'établissements (écoles, collège(s) et lycée). Le cursus débute dès le premier degré, se poursuit au collège puis au lycée avec l'obtention possible de l'option internationale du baccalauréat (OIB).

Dans la perspective d'un renforcement de l'offre scolaire internationale actuelle, il est proposé de prendre appui sur les pôles éducatifs internationaux existants. Ils constitueront des pôles pilotes préfigurateurs d'une offre internationale élargie et d'un modèle pédagogique plus ouvert. Les établissements retenus à cet effet pourraient figurer parmi les suivants :

- le Lycée International de Saint Germain-en-Laye
- le Lycée Jean-Pierre Vernant de Sèvres
- la Cité scolaire Internationale Honoré de Balzac à Paris
- le Lycée International de l'Est Parisien à Noisy-le-Grand
- le Lycée International François Ier à Fontainebleau

A la rentrée 2018, la livraison par la région du lycée international de Courbevoie permettra le développement d'un nouveau pôle et l'augmentation de l'offre sur le secteur ouest parisien avec sept langues proposées, dont deux nouvelles sections britannique et américaine.

Enfin, deux projets de construction de lycées internationaux sont actuellement à l'étude à Saclay (rentrée 2021 ou 2022) et à Vincennes (rentrée 2022) consacrant ainsi l'investissement de la région au service du développement de l'offre scolaire internationale.

Dans le contexte post-Brexit, l'installation des établissements financiers est à l'heure actuelle fortement pressentie sur le site de la Défense et de l'ouest parisien. Si le lieu de travail est un élément déterminant dans le choix de domiciliation des familles, l'offre scolaire disponible conditionne également fortement ce choix. A ce titre, le renforcement de l'offre scolaire internationale doit concerner les territoires précités ainsi que Paris. Toutefois, l'Ile-de-France devenant aussi de plus en plus attractive pour d'autres types d'activités (intelligence artificielle, *deep tech*, santé, aéronautique, etc.), d'autres territoires ne doivent pas être oubliés : cluster Paris-Saclay y compris le bassin industriel de Saint-Quentin-en-Yvelines, cluster biotech autour de Villejuif, pôle ville durable autour de Marne-la-Vallée. Pour plus de détails, on pourra se référer à la cartographie élaborée par la région Ile-de-France en termes de spécialisation des territoires².

A terme, les pôles internationaux identifiés comme pilotes pour la rentrée 2018 auront vocation à impulser une dynamique plus large de développement de l'offre internationale sur l'ensemble du territoire francilien.

PROPOSITION 6. Lancer l'expérimentation « enseignement bilingue » à parité horaire (50/50) de la maternelle au lycée

Les auditions de familles impatriées et binationales ainsi que des équipes des lycées à Sections Internationales de Sèvres et de St Germain-en-Laye ont confirmé l'attractivité des dispositifs scolaires immersifs et ce, dès le plus jeune âge. Aussi est-il proposé de favoriser une immersion linguistique qui prendra appui sur un enseignement de type EMILE /CLIL (cf. infra) et un fort développement des DNL (disciplines non linguistiques) dans le second degré.

² <https://investparisregion.eu/>

L'immersion bilingue, qui repose (notamment) sur l'approche EMILE (Enseignement d'une Matière par l'Intégration d'une Langue Étrangère) / CLIL (*Content and Language Integrated Learning*), promue par la Commission européenne depuis le début des années 90, consiste à enseigner une part des contenus du programme national en langue étrangère. Le temps d'enseignement en langue de scolarisation et en langue cible peut y être partagé, pour arriver progressivement à la parité horaire hebdomadaire. Les enfants, placés dans des situations d'apprentissage bilingue, apprennent la langue en l'utilisant dans les activités quotidiennes de la classe. Au travers de cette approche, ils prennent toute la mesure de l'usage d'une langue perçue avant tout comme un outil qui leur donne accès à des savoirs et savoir-faire disciplinaires.

De tels programmes existent déjà dans certaines académies. Pour exemple, l'académie de Grenoble est entrée dès septembre 2011 dans une expérimentation sur l'enseignement en immersion bilingue. Ce dispositif concerne aujourd'hui 10 écoles (maternelles et élémentaires) et 7 collèges. Il a été initié en anglais mais l'ensemble des LVE enseignées sont susceptibles d'être impliquées, notamment l'allemand. L'immersion bilingue s'adresse à tous les niveaux de classe, depuis la petite section de maternelle jusqu'en classe de 3e ; elle permet aux élèves d'atteindre un haut niveau de compétence linguistique et favorise leur ouverture à l'altérité. Les apports cognitifs s'apparentent à ceux d'un véritable contexte bilingue et les évaluations montrent que les capacités de mémorisation, de concentration, de résolution de problèmes, et même de compréhension de la langue première sont renforcées³.

Pour les classes de maternelle et de primaire, il conviendrait de disposer d'un binôme d'enseignants par classe avec, dans la mesure du possible, un enseignant natif prenant en charge l'enseignement d'immersion ou un enseignant formé dans le cadre des coopérations.

Un autre exemple porté aux auditions du comité est celui d'un partenariat avec le *British Council* qui a conduit à la création d'un nouveau programme bilingue dans une école primaire (privée) à Paris. Il s'inspire d'un programme de partenariat entre le ministère espagnol de l'éducation et le *British Council*, mis en œuvre à grande échelle à Madrid, et qui existe, lui, depuis 20 ans. L'expertise de l'organisme britannique pourrait être un atout tant sur le plan de l'approche pédagogique que sur celui de la formation des enseignants d'immersion⁴.

³ <https://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?article4244>

⁴ <https://www.britishcouncil.es/sites/default/files/british-council-english-impact-report-madrid-web-opt.pdf>

Dans le second degré, l'expérimentation pourrait être prioritairement lancée au sein des Sections Internationales des collèges et lycées concernés en favorisant un fort développement des disciplines non linguistiques (DNL). L'objectif serait de renforcer les modèles existants en étendant l'enseignement en langue étrangère des contenus du programme à plusieurs disciplines pour atteindre une parité horaire hebdomadaire. En fonction des ressources enseignantes disponibles dans les établissements, le choix des disciplines concernées par la DNL pourra varier. Dans le cadre de la réforme envisagée du baccalauréat, il faudra prendre en compte cette évolution pour adapter également l'OIB.

Afin de développer des formes innovantes d'apprentissage, un partenariat entre les académies, la région et des organismes comme le *British Council* pourrait donc être recherché.

PROPOSITION 7. Constituer un vivier d'enseignants locuteurs natifs

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositifs d'immersion, le recrutement d'enseignants locuteurs natifs est une priorité.

Il serait souhaitable que la charge d'enseignement en langue cible soit confiée à un locuteur natif afin de permettre une immersion authentique, tant dans la pratique linguistique que dans l'approche pédagogique inhérente à la culture d'origine. Cet aspect est également perçu comme une priorité par les familles de la mobilité souhaitant, lors de leur installation en France, que leurs enfants puissent continuer à bénéficier d'un véritable enseignement bilingue comme celui proposé dans la plupart des établissements internationaux.

Les enseignants locuteurs natifs pourraient provenir de différents viviers, à savoir des locuteurs natifs diplômés de l'éducation nationale et recrutés par affectation sur postes spécifiques académiques (SPEA) ou nationaux (SPEN), ou encore des enseignants étrangers recrutés sur un statut de « professeur associé ».

Par ailleurs, des enseignants locuteurs natifs qui viendraient exercer pendant au moins une année scolaire pourraient compléter ces ressources. Afin de favoriser leur recrutement, des contrats temporaires pourraient être proposés par le biais d'accords bilatéraux entre Etats, et les démarches administratives facilitées pour l'obtention d'un visa ou d'un logement.

Le recours aux assistants de langue, sous condition d'une révision de leur statut, pourrait également permettre de renforcer le contingent des enseignants intervenant dans les dispositifs d'immersion

visés. Sur le modèle de ce qui a été fait dans les écoles de Madrid, un programme ambitieux dédié aux assistants de langue pourrait être mis en œuvre dès le primaire sur le territoire francilien. Ce programme aurait à terme pour objectif d'accroître et de pérenniser le vivier d'enseignants étrangers, en favorisant leur conversion dans le système éducatif français.

Enfin, l'immersion pourrait reposer sur un repérage fin des compétences en langue étrangère des enseignants français et sur une formation spécifique pouvant s'appuyer sur des programmes de coopération internationale (*point développé dans la proposition 14*).

3- Un plan régional : Offre « éducative internationale »

A partir d'un modèle de formation réinterrogé et intégrant des standards internationaux, une dynamique sera engagée au travers d'une démarche de labellisation sur l'ensemble du territoire francilien. L'objectif est de permettre à tous les élèves de progresser en termes de compétences linguistiques et de renforcer l'ouverture culturelle. Un travail collaboratif entre les académies franciliennes et la région Ile-de-France sera entrepris dans la perspective de la labellisation.

PROPOSITION 8. Arrêter au niveau national un nouveau modèle de formation référencé aux standards internationaux (pour les écoles, collèges et lycées)

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux mentionnés, l'ensemble des modèles de formation publics et privés pourront être mobilisés. Pour cela, des mesures pourront le cas échéant être envisagées pour accompagner le développement global de l'offre y compris en accompagnant des investisseurs qui seraient intéressés par l'implantation d'une structure éducative positionnée sur des publics internationaux.

A l'échelle nationale, il est proposé d'engager une réflexion afin de faire évoluer le modèle des Sections Internationales pour en faire des dispositifs pédagogiques plus ouverts et innovants. La prise en compte de l'engagement extrascolaire, en s'inspirant du modèle anglo-saxon, constitue une des pistes.

Les auditions menées par le comité de pilotage du présent rapport ont permis de confirmer que si les Sections Internationales (SI) demeurent bel et bien la référence en termes d'enseignement international dans l'esprit des familles, leur modèle gagnerait à être assoupli pour être davantage conforme aux standards proposés par les établissements internationaux.

Dans le modèle actuel, l'enseignement dans la langue de section concerne essentiellement, pour chaque niveau, des aménagements au titre de modules spécifiques comme le précise le tableau ci-dessous :

| Enseignements spécifiques au collège et au lycée - Horaires hebdomadaires ⁵ | | |
|--|---|--|
| Langue et littérature de la section (toutes SI) | Histoire-Géographie (hors SI chinoises et coréennes) | Mathématiques (SI chinoises et coréennes) |
| 4h s'ajoutant aux horaires normaux d'enseignement | <p>Au lycée, 4h (2h dans la langue de la section, 2h en français) se substituant à l'enseignement de droit commun d'histoire-géographie.</p> <p>Au collège, la moitié de l'horaire d'enseignement en histoire-géographie est dispensé dans la langue de la section.</p> | 1,5h en moyenne s'ajoutant à l'enseignement de mathématiques de droit commun |

Une extension de l'offre actuelle paraît donc nécessaire pour faire évoluer le modèle de formation en fonction des standards internationaux.

Il conviendrait de favoriser la mise place d'un enseignement à parité horaire, soit par un assouplissement du modèle des Sections Internationales, soit en proposant un nouveau modèle. Cet aménagement des sections internationales serait envisageable par une procédure de reconnaissance par l'Education nationale d'expérimentations émanant d'établissements qui s'inscrivent dans des projets d'enseignement international. Comme vu précédemment, l'extension de l'enseignement en langue étrangère à d'autres disciplines, par le biais de la multiplication des DNL, pourrait être un levier efficace pour atteindre l'objectif d'une formation réellement immersive.

A cette fin, il conviendrait de proposer des pédagogies adaptées au niveau primaire et particulièrement à l'école maternelle, en favorisant la pratique orale de la langue (jeux, comptines, chansons etc.). Au même titre, l'enseignement en langue étrangère pourrait s'inscrire plus systématiquement dans une pédagogie de projet visant à développer l'autonomie des élèves au travers d'un parcours d'apprentissage explicite. Ces schémas, ouverts et innovants, seraient interdisciplinaires et prendraient appui sur un recours pertinent aux outils et usages numériques dans et hors la classe.

Les activités périscolaires et extrascolaires pourraient être pleinement associées aux projets pédagogiques inscrits dans les programmes. En s'inspirant du modèle anglo-saxon, l'engagement des élèves dans la conception et la mise en œuvre de projets variés serait davantage valorisé afin de

⁵ Sources : <http://eduscol.education.fr/cid57622/horaires-et-programmes-d-enseignement.html>
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Europe_et_international/82/4/2015_juillet_brochure_e_nsc0_HDEF_504824.pdf

mieux mettre l'accent sur l'épanouissement individuel de chacun et sa formation en tant que citoyen (clubs sportifs, œuvres caritatives, clubs de lecture, de théâtre ou de danse, chant choral, visites de musées, sorties de terrain, réalisations d'expositions ou de vidéos). Il s'agirait de favoriser un enseignement aux caractéristiques culturelles mixtes permettant le développement et la pleine prise en compte de l'extra-scolaire, l'autonomie, la créativité et le travail collaboratif des élèves.

Une telle évolution suppose un investissement fort sur ces établissements (moyens, locaux, etc.). Sur le modèle du « plan école » mené à Londres (*cf. les structures innovantes mises en place au collège français bilingue de Londres et au lycée Winston Churchill*), il conviendrait de concevoir et d'aménager les espaces d'accueil afin d'en faire des lieux d'échange et d'interaction conviviaux. Cela passerait également par une configuration repensée des salles de classe, conçues comme des espaces modulaires de travail (îlots, bureau mobile du professeur etc.) favorisant l'apprentissage entre pairs.

La région Ile-de-France a déjà lancé des expérimentations en lien avec des *start up* dans le cadre de la *smart région* et a promu l'innovation en expérimentant les budgets d'autonomie dans 24 lycées et dans 17 établissements labellisés lycées 100% numériques. Elle a en outre lancé une politique ambitieuse de développement de l'action culturelle en lycée et a mobilisé 1,4 million d'euros cette année.

Ces initiatives pourront être mobilisées également au service de l'expérimentation et des nouvelles pratiques pédagogiques dans l'enseignement des langues.

PROPOSITION 9. Engager sur le territoire d'Ile-de-France une démarche de labellisation des établissements volontaires et poursuivre les expérimentations

Un cahier des charges définira le niveau de labellisation des établissements dans une approche progressive et territoriale afin d'assurer une continuité des parcours de formation. La région, fortement mobilisée dans les politiques d'innovation et de développement du numérique, sera associée à la démarche de labellisation selon des modalités ajustées lors de l'élaboration du cahier des charges.

Afin d'initier une dynamique de développement de l'offre scolaire internationale à l'échelle de la région, la création d'un label permettra à tous les établissements d'optimiser leur offre linguistique en prenant pour modèle les établissements pilotes du territoire francilien. A titre d'exemple, un label

“établissement européen” a été mis en place dans l’académie de Reims pour les lycées et collèges qui s’engagent dans une dynamique d’ouverture européenne. (*AEF info - Dépêche n° 578188 - Metz le 11/01/2018*). La démarche EOL (Environnements d’apprentissage optimisés par et pour les langues vivantes), portée par le conseil de l’Europe, la DGESCO et l’IGEN et à laquelle participe l’académie de Versailles, pourra également nourrir la réflexion.

Ces orientations feront l’objet d’un partenariat renforcé entre l’Etat et la région auquel pourront être associées les autres collectivités territoriales. Chaque établissement volontaire pourrait ainsi s’inscrire dans une démarche de labellisation par pôle territorialisé (école, collège, lycée). Un cahier des charges précis définira le degré de labellisation obtenu afin de permettre un développement progressif et inscrit dans la durée. Le label d’« établissement international » donnerait un statut spécifique de formation spécialisée en langues étrangères. L’obtention du label et l’évaluation de son degré seraient le fruit d’une politique concertée et s’inscriraient dans une logique respectant l’équité des territoires franciliens et ciblant des zones à faible mobilité, isolés et/ou ruraux.

Cette démarche de labellisation aurait également pour objectif de renforcer l’approche plurielle des langues dès la maternelle dans une politique de continuité et de sécurisation du parcours linguistique de l’élève avec, comme outil privilégié, la carte des langues inter-académique. Nous voyons également ici l’opportunité de valoriser de nombreux territoires franciliens en intégrant davantage les langues et cultures d’origine dans une politique d’offre linguistique plurielle et diversifiée. Une meilleure considération et prise en compte du bagage linguistique et culturel des élèves franciliens doit pouvoir contribuer à renforcer l’enseignement des langues à l’école et à développer le plurilinguisme.

Une série d’items visant à labelliser les établissements volontaires ou les réseaux d’établissements et d’écoles pourraient ainsi évaluer le niveau de performance et de richesse du modèle d’offre linguistique proposé :

- Pratiques linguistiques innovantes et expérimentations
- Modèle ouvert / projet pédagogique éducatif /climat scolaire
- Différenciation pédagogique
- Le numérique au service des apprentissages
- Mobilité internationale et partenariats engagés
- Certifications en langues vivantes
- Accompagnement à la poursuite d’études (parcours internationaux)

- Service aux familles (accueil, activités, cours de LV pour adultes, transport, restauration ...)

Par ailleurs, les expérimentations pourraient aussi recourir à des démarches d'innovation et d'évolution des pratiques éducatives reposant sur des outils numériques portés par exemple par des *startups* intervenant dans le champ linguistique. La région a déjà engagé plusieurs initiatives en ce sens qui pourront être valorisées et amplifiées. Par exemple, la solution *English attack* a été déployée dans trois lycées franciliens : Delacroix (Drancy), Alexandre Denis (Cerny), Jacques Prévert (Taverny), avec un très fort taux d'adhésion des élèves. Il s'agit d'une solution de *serious games* et de *e-learning* avec plus de 1 million d'utilisateurs dans le monde. Cette solution sera étendue à la rentrée 2018 dans tous les lycées 100% numériques. Par ailleurs, la mise en relation entre lycéens de pays différents a été déployée dans quelques lycées avec la solution proposée par la *startup Speakshake*, réseau social permettant aux jeunes de différents pays d'échanger entre eux.

PROPOSITION 10. Soutenir et généraliser la démarche de certification linguistique au service des mobilités internationales

La mise en œuvre d'une certification en langues, facteur de consolidation des compétences, répondra à une attente forte des familles dans une perspective de poursuite d'études et d'insertion professionnelle.

Les témoignages des familles et des acteurs de l'offre scolaire internationale ont souvent fait de la certification en langues un élément décisif dans leur choix de scolarisation des élèves.

La certification linguistique, comme outil de reconnaissance du niveau de maîtrise et d'acquisition linguistique, devra être proposée de manière systématique dans les cursus d'offre scolaire internationale. Le recours aux organismes officiels des pays cibles (*CAMBRIDGE English Language Assessment, GOETHE INSTITUT, INSTITUTO CERVANTES*) en garantit la légitimité à l'international. Les établissements internationaux pourraient ainsi devenir des centres de certifications agréés, en partenariat avec les organismes de certification étrangers.

La passation de la certification à la fin du cycle secondaire est destinée à être un élément de valorisation des compétences de tous les élèves qui en bénéficieront, dans une perspective d'insertion professionnelle comme dans le cadre d'une poursuite d'études.

Cette certification devrait pouvoir permettre aux élèves volontaires de candidater à une poursuite d'études dans des cursus universitaires à l'étranger. En parallèle, nous proposons de développer les cursus universitaires bilingues dans les établissements d'enseignement supérieur franciliens. Viser 25% du cursus en langues étrangères dans les établissements universitaires expérimentateurs dans les trois ans pourrait constituer un objectif initial.

Une autre piste de réflexion soulevée par notre comité serait de travailler à davantage faire reconnaître l'Option Internationale du Baccalauréat (OIB) pour l'entrée dans l'enseignement supérieur à l'étranger, notamment en multipliant les accords bilatéraux entre la France et ses partenaires.

L'ouverture des parcours d'études des élèves franciliens à l'international doit être une priorité. Pour ce faire, il conviendra d'envisager une réflexion à l'échelle européenne pour que ce modèle d'établissements internationaux et ce label existent aussi dans les autres pays européens et fassent réseau.

PROPOSITION 11. Lancer l'expérimentation « une école-deux programmes »

Des cursus au sein d'un même établissement proposant soit un parcours de type Section Internationale avec option internationale du baccalauréat (OIB), soit un parcours bilingue préparant les élèves à différents examens internationaux pourront être expérimentés.

Les auditions menées auprès d'établissements internationaux (Lycée Charles de Gaulle de Londres, Ecole Internationale Bilingue de Paris, Lycée Winston Churchill de Londres) ont clairement montré que les familles expatriées sont souvent à la recherche d'un modèle scolaire mixte proposant à la fois une base française (attachement aux programmes) mais également des cursus de formation internationale reconnus.

Souvent cité lors des auditions, le format de l'*International Baccalaureate* (IB) est un format familier que les familles binationales connaissent bien. C'est également un moyen d'amener les familles vers la francophonie. L'IB attire de plus en plus les parents francophones qui le choisissent pour une approche moins académique et plus pratique. Il est, pour les familles, souvent synonyme d'épanouissement et d'évaluation positive pour les élèves. Elles l'associent à des stratégies pédagogiques interdisciplinaires qui permettent aux élèves de s'engager dans des projets portés collectivement par les équipes enseignantes.

Afin d'assurer une continuité des parcours pour les familles impatriées et binationales ainsi que les familles étrangères tournées vers la mobilité, il semble donc nécessaire de développer le modèle « une école, deux programmes » dans les pôles internationaux franciliens cités précédemment. Il s'agirait de proposer un cursus de section internationale menant à l'Option Internationale du Baccalauréat (OIB) et, en parallèle, un cursus de formation internationale préparant les élèves à l'IB ou à d'autres diplômes reconnus à l'international comme l'*International General Certificate of Secondary Education (IGCSE)*, équivalent du brevet, présenté en fin de 2^{nde}) ou encore les *A-levels*, le *High School Diploma*, etc. Ce projet implique une véritable rénovation de l'OIB pour qu'il puisse combiner plus opportunément qu'aujourd'hui qualité spécifique de l'enseignement français et adaptation aux standards afin de garder une capacité d'attraction par rapport aux modèles internationaux.

Il s'agirait donc, en quelque sorte, d'implanter le modèle des lycées français à l'étranger au sein des pôles internationaux du territoire francilien afin de permettre l'émergence d'une véritable culture internationale et d'en favoriser l'attractivité. Les équipes enseignantes participeraient aux deux cursus afin de garantir le développement d'une communauté linguistique mixte, enrichissante et ouverte à l'international.

4- Un investissement à la hauteur de l'enjeu

Pour assurer le déploiement du plan, il convient d'adopter une démarche de projet autour de 3 grandes actions.

PROPOSITION 12. Un engagement financier partagé

Un partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises (fondations) s'avère nécessaire. Chacun des partenaires intervient dans son champ de compétences. Toutefois compte tenu des enjeux, des engagements financiers sur la durée seront recherchés afin de parvenir aux objectifs fixés pour renforcer l'offre internationale : doublement des sections internationales dans les lycées, diversification de l'offre, renforcement de l'accompagnement humain et recours aux pratiques innovantes. Une réflexion sur le modèle économique des sections internationales pour l'optimiser en fonction des objectifs recherchés sera également engagée.

Dans cette perspective l'Etat et la Région pourront rechercher une diversification des modes de financement : sollicitation des financements européens type ERASMUS +, partenariats public/privé par exemple par le biais de fondations et /ou d'entreprises.

Enfin il paraît souhaitable de rechercher l'engagement financier d'autres collectivités concernées par le développement de cette offre afin de pouvoir garantir une continuité d'engagement de la maternelle au lycée.

PROPOSITION 13. Un comité de pilotage en lien avec le guichet unique « *Choose Paris Region* » et des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du plan

L'Etat et la région mettront en place un comité de pilotage constitué d'experts de l'Education nationale et de la région. Ce comité visera à impulser les actions à conduire, notamment dans le cadre d'une programmation de l'offre de formation et à s'assurer de la bonne réalisation des engagements pris, dans le respect de l'exercice de leurs compétences respectives sur le champ éducatif. Il attribuera le label dont il aura défini en amont le cahier des charges pour chaque degré. Dans ce cadre, il définira un ensemble d'indicateurs dont il conviendra d'assurer le suivi, procédera à leur évaluation régulière et en rendra compte annuellement à chacun des décideurs. Les indicateurs, par niveau et territorialisés, incluront notamment le suivi le plus fin possible de la demande à venir

provenant de l'étranger et de l'offre d'enseignement international actuelle et en développement. A titre d'exemple, la région ambitionne de doubler le nombre de Sections Internationales dans les lycées publics pour atteindre 20 000 places d'ici 2020. Un lien sera assuré avec le secteur privé pour s'assurer de l'adéquation des mesures adoptées avec les besoins des entreprises.

Par ailleurs, une personne issue du Ministère de l'éducation nationale pourrait être détachée au sein du guichet unique « *Choose Paris Region* » déjà constitué entre l'Etat, la région Ile-de-France, les autres collectivités franciliennes et la CCI Paris Ile-de-France, sous une forme à définir, et à temps plein ou partiel.

PROPOSITION 14. Un plan volontariste de recrutement, de formation et de mobilité

Afin de mettre en œuvre ce plan régional, des mesures spécifiques de recrutement des chefs d'établissement et des enseignants devront être mises en place. Une démarche de formation active devra s'engager pour favoriser l'enseignement de la DNL à tous les niveaux. Il sera également indispensable de développer les mobilités internationales réciproques des enseignants et des personnels d'encadrement.

La mise en œuvre de ce plan régional reposera sur une forte mobilisation des personnels d'encadrement, chefs d'établissement et corps d'inspection, dont le rôle est déterminant, pour un pilotage concerté et efficient des équipes pédagogiques et éducatives concernées.

Le comité préconise le recrutement de chefs d'établissement à partir de fiches de poste spécifiques. Il s'agira de mettre l'accent sur la compréhension des enjeux de l'enseignement scolaire international et l'importance d'un pilotage pédagogique favorisant le bilinguisme et le biculturalisme au sein de l'ensemble de la communauté scolaire. Une solide connaissance des partenariats et des programmes de mobilité existants est essentielle ainsi qu'une capacité à les impulser et à accompagner leur mise en œuvre.

Dans le premier degré, le pilotage exercé par les IEN des circonscriptions engagées dans le déploiement du plan régional devra également faire l'objet d'une lettre de mission spécifique.

Comme évoqué dans le détail de la proposition 7, le recrutement de professeurs natifs (notamment pour le premier degré) et la formation des enseignants devront être une priorité.

Par ailleurs, la volonté affichée de multiplier l'enseignement en DNL ira de pair avec un engagement de formation. L'objectif sera de permettre aux professeurs volontaires d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre d'une partie de leur enseignement en langue étrangère. L'offre de formation en DNL actuellement proposée en académie devra être étoffée et travaillée en partenariat avec l'ESPE et les universités franciliennes.

La certification complémentaire pour l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (DNL) pourra être approfondie par la mise en place d'un Diplôme Universitaire pour l'enseignement de la DNL et pour l'enseignement précoce des langues (pour les professeurs des écoles). Ces modules de formation auront donc vocation à être diplômants ; ils pourront être intégrés aux maquettes de la formation initiale ou dans le cadre de la formation continue, favorisant ainsi le développement professionnel des enseignants.

La promotion des mobilités réciproques, par le biais des programmes d'échanges bilatéraux existants, constitue également un axe fort, à décliner dans une dynamique inter-catégorielle, pour l'ensemble des personnels, équipes éducatives et personnels d'encadrement. Il paraît essentiel que les personnels participent à ces dispositifs pour pouvoir proposer un enseignement international inscrit dans une approche culturelle et linguistique authentique.

Nous pouvons à cet effet citer par exemple le programme de coopération CODOFIL qui propose des postes d'enseignants en Louisiane et offre une ouverture sur une civilisation et un système éducatif différents. Par ailleurs, il s'agirait de davantage orienter les équipes concernées vers les programmes de mobilité européens (Erasmus +) ou internationaux comme le programme Jules Verne qui permet aux enseignants titulaires du premier et du second degrés de l'enseignement public d'exercer dans un établissement étranger pendant une année scolaire.

Conclusion

Ce rapport est le fruit d'un travail partenarial très resserré entre les trois académies franciliennes et la région Île-de-France au cours du quatrième trimestre 2017. Le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises, dans des formats différents, avec le souci d'une coordination de grande qualité entre l'État et la région.

Les discussions lors des auditions ont conduit les membres du comité à réfléchir au-delà des enjeux de l'accueil des familles issues du post Brexit et donc à envisager des propositions plus globales afin de créer une dynamique qui profitera à tous les élèves franciliens et sur l'ensemble du territoire. La proposition relative à la labellisation d'établissements et/ou de pôles internationaux va dans ce sens.

Les 14 propositions avancées dans ce rapport sont ambitieuses et inédites car elles nécessitent à la fois un partenariat étroit et immédiat entre les collectivités territoriales, l'Etat et les partenaires. Certaines propositions envisagent également une réflexion innovante qui devrait conduire à réinterroger certains dispositifs scolaires en s'inspirant d'autres standards internationaux.

Quatre axes de réflexion ont ainsi guidé les travaux du comité : l'accueil, l'information et l'orientation des familles, l'évolution immédiate de l'offre scolaire internationale publique dès la rentrée 2018, les perspectives d'évolution de l'offre à plus long terme et la coordination pour la mise en œuvre du plan.

Par ailleurs, si la maîtrise des compétences linguistiques a été au cœur de la réflexion du comité, ce rapport évoque aussi la dimension éducative des dispositifs qui nécessite une prise en compte des temps périscolaires et la nécessaire collaboration avec les familles.

Au travers de ces 14 propositions pour le développement de l'offre scolaire internationale en Ile-de-France, le comité s'est donc efforcé de synthétiser l'ensemble des débats qui, nous l'espérons, répondront aux enjeux immédiats d'accueil de familles impatriées mais permettront également de construire progressivement une offre scolaire et éducative internationale au service de l'ensemble des élèves de l'Île-de-France et de l'attractivité de la région Ile-de-France.

ANNEXES

ANNEXE 1. LETTRE DE CADRAGE

Lettre de cadrage de la mission

Dans le cadre du plan présenté par le Premier Ministre en juillet 2017 pour renforcer l'attractivité de la place financière de Paris après le Brexit, le Ministère de l'éducation nationale et la Région Ile-de-France s'engagent dans le développement de l'offre scolaire internationale de la région. Au-delà des mesures économiques et financières mises en œuvre, ce plan a donc vocation à renforcer l'offre éducative qui constitue un facteur majeur d'attractivité sur le territoire.

Ce plan prévoit que le Ministère de l'éducation nationale et la Région Ile-de-France, à travers les trois académies franciliennes, concourent au développement de l'offre linguistique, de parcours spécifiques ouverts à l'international et d'équipements correspondants pour porter la Région Ile-de-France aux standards référencés dans les grandes métropoles internationales.

Concernant l'action de l'Etat, il s'agit ainsi d'offrir aux « familles de la mobilité » une scolarité à forte diversification linguistique, avec des parcours spécifiques sécurisés, dans un plus grand nombre de territoires ou d'établissements. L'évolution de cette offre linguistique constituera également une opportunité pour tous les élèves et dans tous les territoires, dans un souci d'équilibre et une volonté d'ouverture. La prise en compte du territoire francilien dans sa globalité sera essentielle pour réussir à créer des écosystèmes éducatifs répondant à ces défis mais aussi pour répondre aux besoins de services à destination des familles en mobilité. L'objectif serait d'augmenter très sensiblement le nombre de sections internationales dans les lycées de la Région Ile-de-France. Le doublement de ces sections est aujourd'hui envisagé d'ici 2022. Actuellement, 10 000 places sont disponibles dans les trois académies franciliennes en comparaison avec Londres (16 702 places) et Bruxelles (environ 25 000).

Concernant l'action de la Région Ile-de-France, le grand plan d'investissement engagé pour les lycées (cinq milliards d'euros mobilisés en 10 ans) et la création de trois nouveaux lycées à vocation internationale d'ici 2022 accompagneront cette dynamique. Le plan pourra s'appuyer également sur le déploiement de solutions innovantes d'apprentissage des langues dans les lycées. Dans le cadre de sa politique de « smart Région », la région favorise le recours à des startups intervenant dans le

champ linguistique au sein des établissements : en lien avec les académies, les solutions English Attack ou Speakshake seront ainsi expérimentées pour la première fois dès la rentrée 2017 dans plusieurs lycées franciliens.

Dans ce contexte, certains territoires pourraient prétendre à obtenir un « label international ». Il s'agirait notamment d'étudier comment poursuivre la diversification de la carte des langues sur l'ensemble du territoire francilien, mais aussi d'assurer la continuité des parcours d'apprentissage linguistique entre le collège et le lycée, de conforter les classes bi-langues ou de renforcer les enseignements de disciplines non linguistiques (DNL). Le développement de l'offre diplômante européenne et internationale ainsi que la certification constitueraient des objectifs à poursuivre.

Ce développement prendra également appui sur un meilleur accès à l'information relative à l'enseignement international. A partir d'une application inter-académique de cartographie permettant de géolocaliser l'offre linguistique sur les territoires, un guide dématérialisé de la scolarité internationale en Île-de-France sera créé par la région en lien étroit avec les académies (carte interactive, contacts, procédures d'admission, etc.).

Tout ceci permettra à moyen terme de disposer d'une vision unifiée et cohérente de l'offre linguistique au niveau régional. Ce sujet fera l'objet d'une approche partagée entre les académies et la Région Île-de-France qui appelle cette dynamique linguistique de ses vœux.

ANNEXE 2. LES 14 PROPOSITIONS

Les 14 propositions du rapport

PROPOSITION 1.

Promouvoir le système éducatif d'Île-de-France à destination des publics internationaux

PROPOSITION 2.

Mieux informer les familles impatriées sur l'offre existante par un guide et un outil cartographique dématérialisés de l'offre scolaire internationale

PROPOSITION 3.

Dédier un numéro d'appel pour assurer un accueil personnalisé pour les familles et les entreprises

PROPOSITION 4.

Assurer une prise en charge scolaire adaptée des futurs élèves : tests de positionnement, parcours de formation adaptés, cours de français accélérés dispensés à l'étranger ou sur le territoire

PROPOSITION 5.

Renforcer l'offre scolaire internationale en Île-de-France

PROPOSITION 6.

Lancer l'expérimentation « enseignement bilingue » à parité horaire (50/50) de la maternelle au lycée

14 proposals have been outlined in the report

PROPOSAL 1.

Promoting the educational system in Paris region be for "impatriate" families and families from abroad to better understand it

PROPOSAL 2.

Providing detailed information and guidance to "impatriate" families through an online guide and an interactive map

PROPOSAL 3.

Dedicating a telephone helpline to welcoming and guiding families and firms

PROPOSAL 4.

Assisting newly arrived students and providing them with personal school counselling and tutoring

PROPOSAL 5.

Reinforcing public international programmes within the Paris region

PROPOSAL 6.

Testing bilingual educational frameworks as early as preschool and all the way through high school

PROPOSITION 7.

Constituer un vivier d'enseignants locuteurs natifs

PROPOSITION 8.

Arrêter au niveau national un nouveau modèle de formation référencé aux standards internationaux (pour les écoles, collèges et lycées)

PROPOSITION 9.

Engager sur le territoire d'Ile-de-France une démarche de labellisation des établissements volontaires et poursuivre les expérimentations

PROPOSITION 10.

Soutenir et généraliser la démarche de certification linguistique au service des mobilités internationales

PROPOSITION 11.

Lancer l'expérimentation « une école-deux programmes »

PROPOSITION 12.

Un engagement financier partagé

PROPOSITION 13.

Un comité de pilotage en lien avec le guichet unique « Choose Paris Region » et des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du plan

PROPOSITION 14.

Un plan volontariste de recrutement, de formation et de mobilité

PROPOSAL 7.

Building a teaching force of native speakers to engage in international programmes

PROPOSAL 8.

Formalizing a new model for international programmes at the national level in greater accordance with international standards

PROPOSAL 9.

Creating a label to commit schools willing to develop international programmes

PROPOSAL 10.

Developing language assessment exams and certificates to foster international mobility

PROPOSAL 11.

Launching the experimentation of dual-curriculum schools

PROPOSAL 12.

Instigating a shared financial investment plan

PROPOSAL 13.

Dedicating a project team to the implementation of the regional plan for the development of international schooling

PROPOSAL 14.

Setting up an ambitious plan for recruitment, training and mobility

ANNEXE 3. COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

- **Monsieur Daniel FILATRE**, Recteur de l'Académie de Versailles, Chancelier des Universités
- **Madame Agnès EVREN**, Vice-présidente du Conseil Régional Ile-de-France
- **Madame Caroline PASCAL**, Inspectrice Générale de l'Education nationale, Doyenne du groupe Langues vivantes
- **Madame Anne-Livia SUSINI-COLLOMB**, Cheffe du département aux relations européennes et internationales, DGESCO
- **Monsieur Rolland JOUVE**, Conseiller au cabinet de Madame la Présidente de la Région Ile-de-France, en charge des questions d'éducation
- **Monsieur Lionel GROTTTO**, Conseiller Développement économique, attractivité et grands projets, région Ile-de-France
- **Monsieur Mickaël CABBEKE**, Directeur de Cabinet de Monsieur le Recteur de l'académie de Versailles
- **Monsieur Erwan COUBRUN**, Secrétaire Général adjoint en charge du pôle organisation et performance scolaires – Rectorat de Versailles
- **Monsieur François NEUVILLE**, Délégué Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération - Rectorat de Paris
- **Monsieur Laurent BERTAT**, Délégué Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération - Rectorat de Créteil
- **Monsieur Lazare PAUPERT**, Délégué Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération - Rectorat de Versailles
- **Madame Martine VERGNAUD**, IA-IPR d'anglais – Académie de Paris
- **Madame Laurence HANNANE**, IA-IPR d'anglais – Académie de Créteil
- **Madame Nathalie VILACEQUE**, IA-DAASEN 77, Académie de Créteil
- **Madame Françoise PARILLAUD**, IA-IPR d'anglais, Vice-doyenne – Académie de Versailles
- **Monsieur Laurent BERGEZ**, IA-IPR d'anglais- Académie de Versailles

ANNEXE 4. SYNTHÈSE DES TRAVAUX

SYNTHÈSE DES TRAVAUX

Les auditions menées ont mêlé à la fois des témoignages de représentants d'établissements scolaires publics et privés en France ou en Angleterre (direction, enseignants, parents), d'acteurs territoriaux de l'éducation nationale (DASEN), de représentants officiels, d'experts (DAREIC), de grands témoins issus d'organismes indépendants ou institutionnels favorisant l'ouverture internationale.

Jeudi 12 octobre 2017 : AUDITIONS

- DAREIC : Monsieur Lazare PAUPERT, DAREIC de l'académie de Versailles, Monsieur Laurent BERTAT, DAREIC de l'académie de Créteil, Monsieur François NEUVILLE, DAREIC de l'académie de Paris
- Madame Dominique FIS, IA DASEN des Hauts-de-Seine
- Représentants enseignants, direction et parents des SI du lycée International de Saint-Germain-en-Laye et du lycée Jean-Pierre Vernant de Sèvres

Jeudi 9 novembre 2017 : AUDITIONS

- Nayr IBRAHIM : Directrice de l'enseignement des enfants et adolescents et de la section bilingue au British Council, Andrew CHADWICK : Directeur des programmes et partenariats au British Council
- Laurent BATUT : Turenne consulting
- Anne FUNK : Représentante du ministre des affaires européennes de La Sarre
- Jean-Xavier MOREAU : Directeur Général / General Manager - Ecole Internationale Bilingue
- Jean-Philippe MIGNOT-MAHON : Président Studialis Galileo

Mardi 15 novembre 2017 : DEPLACEMENT

Visites du Collège Français Bilingue de Londres (CFBL) et du lycée Winston Churchill de Wembley

Mardi 28 novembre 2017 : AUDITIONS et PREMIERES PROPOSITIONS

- Retour sur la visite à Londres par Françoise PARILLAUD et Roland JOUVE
- Bruno MEGRE, CIEP : la démarche de certification
- Audition de représentants du Lycée professionnel Léo Lagrange de Bondy
- Audition en visioconférence du proviseur du Lycée français Charles de Gaulle de Londres, Olivier RAUCH